



RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE 2027

Article 1 : La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un « **concours d'écriture** ».

Article 2 : Ce concours est gratuit, ouvert à tous à partir de 18 ans.

Article 3 : Le thème 2027, inspiré par la vie de Simone Veil, est : « **Une Vie** ».

Il est possible de débiter le texte par cette citation, de l'introduire au fil du récit ou de l'utiliser en matière de conclusion.

Tous les genres de la fiction seront acceptés (poétique, fantastique, policier, romantique...)

Article 4 : Les textes seront obligatoirement inédits, écrits en français, n'excédant pas **6 pages**.

Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Taille de caractère : Corps 12.
- Interlignes : 1,0
- Marges normales

Chaque texte devra porter un titre.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif. Des noms et adresses fictives peuvent toutefois être utilisés pour les besoins du genre.

Un seul texte par participant(e) sera accepté.

Article 6 : Les participant(e)s **devront envoyer leur texte** (sous format WORD, Opendocument, LibreOffice, sous format modifiable) **avant le 31 mars 2027** accompagné du bon de participation dûment rempli (nom, prénom, adresse, téléphone, mail ainsi que le titre du texte) à l'adresse mail suivante : b.coste@terredecamargue.fr

Les participants recevront un accusé de réception par mail des services de la Communauté de communes Terre de Camargue.

Article 7 : Les textes ne respectant pas l'ensemble du règlement ici énoncé seront exclus du concours.

Article 8 : Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix.

Article 9 : Le jury désignera, en toute indépendance, les gagnant(e)s au **mois de juin 2027**.

Les décisions seront sans appel. L'ensemble des participants s'engage à accepter les résultats et à ne formuler aucune réclamation écrite ou orale, de quelque nature que ce soit.

Article 10 : La remise des prix est programmée pour le **mois d'octobre 2027**.
Une invitation sera envoyée par mail.

Article 11 : Les textes ne seront pas rendus. Les candidat(e)s - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication et ce jusqu'au 31 décembre 2037.

Article 12 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 13 : Pour tout renseignement, s'adresser à : b.coste@terredecamargue.fr